

DENSITÉ MINÉRALE OSSEUSE

Avril 2008

Qu'est-ce qui est pris en charge par l'Assurance-santé de l'Ontario?

L'ostéoporose est une maladie caractérisée par une faible masse osseuse qui fragilise les os et accroît les risques de fracture. L'ostéodensitométrie évalue la perte osseuse attribuable à l'ostéoporose et aide les patients et les médecins à mesurer les risques de fracture dans l'avenir, à déterminer le traitement nécessaire et à surveiller l'efficacité du traitement existant.

Les experts en médecine recommandent que l'ostéodensitométrie soit effectuée uniquement à l'aide d'appareils de DEXA axiale qui examinent par balayage à la fois la hanche et la colonne vertébrale. Cette technique est cliniquement supérieure à toutes les autres et la seule que l'Assurance-santé de l'Ontario prend en charge.

L'Assurance-santé paie les frais d'une ostéodensitométrie annuelle pour les personnes chez qui les risques de souffrir d'ostéoporose ou de subir des fractures dans l'avenir sont élevés. Les *Lignes directrices de pratique clinique 2002 pour le diagnostic et le traitement de l'ostéoporose au Canada* sont accessibles à l'adresse suivante : http://www.cmaj.ca/cgi/reprint/168/6_suppl/SF1.pdf.

Depuis le 1^{er} avril 2008, les patients à faible risque sont admissibles à une ostéodensitométrie tous les 36 mois. Pour des services reçus le 1^{er} avril 2005, il faudrait attendre jusqu'au 1^{er} avril 2008 pour être de nouveau admissible.

Les patients à faible risque et leur médecin traitant doivent aviser l'établissement de diagnostic de la date de la dernière ostéodensitométrie, le cas échéant, pour qu'il puisse vérifier que les services prévus seront couverts. Il est également possible d'utiliser le système interactif de réponse vocale pour déterminer la date de la dernière ostéodensitométrie. Des directives concernant l'utilisation de ce système sont données à l'adresse http://www.health.gov.on.ca/french/providers/pubf/ohipf/inter_voicerespf/inter_voiceresp_mnf.html.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert?

Les personnes à faible risque qui subissent plus d'une ostéodensitométrie au cours d'une période de 36 mois doivent assumer elles-mêmes les frais des tests supplémentaires.

Pourquoi?

Selon les recommandations actuelles du Comité consultatif ontarien des technologies de la santé, il n'est pas nécessaire que les patients à faible risque subissent plus d'une ostéodensitométrie tous les trois ans. Les modifications apportées à l'Assurance-santé reflètent ces recommandations. Cependant, les personnes présentant des risques élevés (d'après leur médecin) demeureront admissibles à un test tous les ans.

Pour en savoir plus

Une partie du contenu de la présente feuille de renseignements provient de la Société de l'ostéoporose du Canada (SOC). D'autres renseignements sur l'ostéoporose sont accessibles dans le site Web de la SOC (<http://www.osteoporosecanada.ca>). On recommande aux patients de discuter de leurs besoins en matière de santé avec leur médecin de famille.